



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mars 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2024

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

**Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques)
et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2024**

Missions politiques spéciales

**Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus
politiques et autres missions**

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

**Quarante-cinquième rapport du Comité consultatif pour les
questions administratives et budgétaires sur le budget-programme
de 2024**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2024 pour la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) (A/78/6 (Sect. 3)/Add.8). À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements, puis des réponses écrites le 27 février 2024.

2. Le rapport du Secrétaire général contient le projet de budget révisé pour 2024 concernant la transition, le retrait et la liquidation de la MINUATS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il est indiqué dans le rapport que les ressources financières et humaines demandées le sont en lieu et place de celles présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux



missions politiques spéciales, au titre du groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions) (A/78/6 (Sect. 3)/Add.4), examiné par le Comité consultatif dans son rapport correspondant (A/78/7/Add.4).

Mandats et considérations générales

3. Le mandat de la MINUATS a été défini dans les résolutions 2524 (2020), 2579 (2021) et 2636 (2022) du Conseil de sécurité. Le Conseil y a mis fin dans sa résolution 2715 (2023).

4. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, après le déclenchement d'un conflit armé à Khartoum le 15 avril 2023, les combats se sont étendus à l'ensemble du pays. La MINUATS a accompagné l'action menée en faveur d'une fin au conflit et d'un processus de transition politique inclusif en tenant des concertations avec les parties prenantes au Darfour et dans les Deux Zones, en rencontrant des représentants d'initiatives civiles soudanaises, en organisant de nombreuses consultations en ligne avec des groupes de femmes et en travaillant en coopération avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. La Mission a ensuite établi un bureau temporaire à Nairobi, où elle a transféré le Représentant spécial du Secrétaire général. Parallèlement à cela, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) dirigeait les opérations depuis Port-Soudan, assistée d'une équipe restreinte. Une petite équipe de liaison travaillait également depuis les locaux du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique à Addis-Abeba. Au Soudan, le personnel recruté sur le plan national a continué d'assurer des fonctions essentielles, notamment en contribuant à la surveillance des droits humains et en intervenant auprès d'interlocuteurs soudanais pour tenter de faire avancer la paix.

5. Le 1^{er} décembre 2023, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2715 (2023) et ainsi mis fin au mandat de la MINUATS à compter du 3 décembre 2023. Dans cette résolution, le Conseil a prié instamment la Mission de commencer immédiatement, le 4 décembre, la cessation de ses opérations et le processus de transfert de ses tâches, à chaque fois que la situation s'y prêtait et dans la mesure du possible, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avec pour objectif l'achèvement du processus au 29 février 2024. Il a également décidé que la liquidation de la Mission commencerait le 1^{er} mars 2024 et demandé à la MINUATS d'établir, avec l'équipe de pays des Nations Unies, les arrangements financiers permettant à l'ONU de surveiller les activités résiduelles qui avaient été engagées par la Mission dans le cadre de la coopération liée aux programmes, selon qu'il conviendrait.

Retrait et transition

6. Comme décrit aux paragraphes 19 à 31 du rapport du Secrétaire général, la MINUATS a commencé à planifier son retrait et sa transition en concertation avec le Bureau de la Coordonnatrice résidente et l'équipe de pays des Nations Unies afin de déterminer les tâches et les connaissances qu'elle pouvait transférer à des organismes compétents et à d'autres partenaires. Ce processus de transition permettrait également à l'ONU de préserver le travail accompli au cours des trois dernières années aux côtés de ses partenaires dans le cadre de la présence intégrée des Nations Unies au Soudan dans les domaines des droits humains, de la protection des civils, de la consolidation de la paix et d'autres activités relatives aux programmes. Au cours de la période de retrait, en janvier et février 2024, la MINUATS mènerait des consultations approfondies avec l'équipe de pays et d'autres partenaires nationaux et internationaux concernés, ainsi que des consultations bilatérales, tout en continuant d'établir des

rapports d'appréciation de la situation et d'assurer l'alerte rapide à l'appui du processus de transition, conformément à l'obligation qui lui est faite de communiquer des informations au Conseil de sécurité dans les 90 jours et d'assurer un retrait ordonné du Soudan. En outre, la Mission assurerait le transfert des tâches, des données, des ressources et des capacités relatives aux droits humains, à la protection de l'enfance et à la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits aux entités compétentes des Nations Unies, conformément aux politiques existantes. La Mission ferait de l'archivage de ses documents une priorité en veillant à ce qu'ils soient préservés conformément aux procédures établies d'archivage et de gestion des documents. **Le Comité consultatif prend note des conditions difficiles dans lesquelles la MINUATS a mené ses opérations et compte que tout est mis en œuvre pour que le retrait de la Mission, le transfert de ses activités à l'équipe de pays et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la préparation de sa liquidation se déroulent de manière efficace et efficiente.**

Activités relatives à la phase de liquidation (1^{er} mars-31 décembre 2024)

7. Comme indiqué aux paragraphes 32 à 42 du rapport du Secrétaire général, les principales activités de liquidation menées pendant la période du 1^{er} mars au 31 août 2024 comprendront la cession d'actifs conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU ; l'achèvement des activités de dépollution et de restauration de l'environnement, dans la mesure du possible ; le transfert ou l'élimination des documents papier archivés et l'achèvement des activités de traitement administratif, lesquelles comprennent, sans s'y limiter, la clôture des contrats, le rapprochement et la clôture des pièces comptables ainsi que le règlement des affaires judiciaires et administratives, le cas échéant. La MINUATS a conclu des accords de niveau de service avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la prestation de ces services faisant l'objet d'un suivi lors de réunions hebdomadaires. L'équipe de liquidation sera dirigée par l'actuelle Chef d'entité, Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire (Sous-Secrétaire générale) pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2024, les dépenses afférentes à ce poste étant prises en charge à parts égales par la Mission et le Bureau de la coordination des activités de développement, conformément aux modalités prévues pour les postes dont les titulaires portent une triple casquette. Le (la) Chef de l'appui à la Mission (D-1) prendra la tête de l'équipe de liquidation à compter du 1^{er} juin, et ce, jusqu'au 31 août 2024. Les effectifs de l'équipe de liquidation de la MINUATS seront progressivement réduits par suppression de postes, parallèlement à la fermeture des bureaux – celui de Port-Soudan au plus tard le 31 mai 2024 et celui de Nairobi au plus tard le 31 août 2024 –, qui marquera la fin des activités de liquidation de la Mission sur le terrain (voir aussi les paragraphes 18 à 21 ci-dessous).

8. Les activités résiduelles de liquidation, telles que le rapprochement des actifs, l'achèvement de la décomptabilisation et de la désactivation des registres de biens, la préparation des contributions au rapport final sur la liquidation des actifs et l'achèvement de la surveillance environnementale, ainsi que le traitement des opérations en souffrance dans les domaines des finances et des ressources humaines, seront menées à bien par une équipe de liquidation de taille réduite en collaboration avec la Base de soutien logistique des Nations Unies. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité coordonnera l'établissement des rapports sur la performance financière et l'exécution du budget après la clôture de l'exercice 2024, début 2025.

9. En ce qui concerne la liquidation de la présence et du patrimoine numériques de la MINUATS, le Comité consultatif a été informé que les sites Web des missions clôturées étaient maintenus sur les serveurs par le Bureau de l'informatique et des

communications en tant que documents publics et qu'un bandeau standard indiquant que le site n'était plus mis à jour était inséré sur toutes les pages, ce qui n'avait pas d'incidence financière. S'agissant des comptes de la Mission sur les médias sociaux, il a été informé que des messages indiquant qu'aucune mise à jour ne serait publiée orienteraient les utilisateurs vers d'autres sources d'information, et que les comptes seraient conservés pendant un certain temps afin d'éviter que le nom du profil soit réutilisé par des acteurs extérieurs.

Cession des actifs

10. Comme décrit aux paragraphes 29 et 30 du rapport du Secrétaire général, depuis le déclenchement de la guerre, les actifs de la Mission auraient été la cible de pillages et d'actes de vandalisme à Khartoum, à Nyala, à Geneina et à Zalingei. Dans une large mesure, la méthode de cession de ces biens consistera à les comptabiliser en pertes dues à un acte d'hostilité et à remettre les sites tels quels à leur propriétaire. Pour les sites où l'équipement pourrait être encore intact, la MINUATS est en train d'élaborer un plan préliminaire de cession des actifs en coordination avec la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Département de l'appui opérationnel. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le personnel de la MINUATS avait été évacué de Khartoum, de Nyala, de Zalingei, de Geneina, d'El-Fasher et de Daeïn, et qu'il était toujours impossible d'accéder à ces sites et de récupérer les actifs. Il a également été informé que la valeur d'acquisition des actifs de la Mission s'élevait à 14 853 960 dollars, pour une valeur comptable nette estimée à 977 032 dollars. Des actifs d'une valeur de 6 677 dollars pourraient être inventoriés et récupérés, comme indiqué ci-après.

Tableau 1

Liste des actifs de la Mission

(En dollars des États-Unis)

N°	Lieu	Nombre	Valeur d'acquisition	Valeur comptable nette/résiduelle	Pillages signalés	Site accessible	Types d'actifs
1	Zalingei	16	281 571,97	4 535,58	Oui	Non	Générateurs, véhicules, matériel de bureau
2	Nyala	27	182 130,41	5 259,80	Oui	Non	Générateurs, véhicules, matériel de bureau, matériel informatique
3	Khartoum	1240	9 669 574,53	4 120 015	Oui	Non	Générateurs, véhicules, matériel de bureau, matériel informatique, stocks constitués d'une large gamme d'actifs, bâtiments préfabriqués
4	Geneina	15	359 036,63	19 415,31	Oui	Non	Générateurs, véhicules, matériel de bureau et matériel informatique
5	El-Fasher	228	2 952 760,83	492 980,62	Non	Non	Véhicules, générateurs, matériel informatique, climatiseurs, bâtiments préfabriqués, conteneurs maritimes, réservoirs de stockage de carburant, imprimantes de documents d'identification, imprimantes classiques et ordinateurs portables
6	Daeïn	2	43 151,39	2 762,50	Non	Non	Véhicules
7	Port-Soudan	59	1 245 767,44	441 279,99	Non	Non	Véhicules, générateurs, matériel informatique, climatiseurs, bâtiments préfabriqués, conteneurs maritimes, réservoirs de stockage de carburant et imprimantes de documents d'identification
8	Kadougli	4	95 919,8	6 677,28	Non	Oui	Véhicules et imprimante
9	Damazin	1	24 046,01	0	Non	Oui	Véhicule en cours de transfert à un organisme des Nations Unies

N°	Lieu	Nombre	Valeur d'acquisition	Valeur comptable nette/résiduelle	Pillages signalés	Site accessible	Types d'actifs
10	Kassala	0	0	0	Non	Oui	Tous les actifs transférés à Port-Soudan
11	Kauda	0	0	0	Non	Non	Le bureau n'était pas encore établi au moment où le conflit a éclaté au Soudan

11. Le Comité consultatif estime que 99,3 % des actifs de la MINUATS ne peuvent être récupérés ou faire l'objet d'un inventaire, que la dépollution de l'environnement n'est pas possible compte tenu de la situation sur le terrain et que seuls des actifs d'une valeur comptable nette de 6 677 dollars (soit 0,7 %) semblent pouvoir faire l'objet d'une liquidation en bon ordre. Il souligne qu'il importe, compte tenu du caractère limité des activités de liquidation prévues à cet égard, de tout faire pour assurer une gestion efficace des crédits inscrits au présent budget et limiter sensiblement les dépenses dans toutes les catégories (voir par. 21, 24 et 26 ci-dessous). Il compte également que tout sera fait pour garantir que tout processus éventuel de cession d'actifs sera exécuté en temps et en heure et conformément aux directives et politiques pertinentes.

Enseignements tirés

12. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la MINUATS mettait à profit les enseignements tirés de l'expérience de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), notamment en ce qui concerne : a) l'apport par le Département des opérations de paix de compétences renforcées en matière de ressources humaines et de moyens supplémentaires à l'appui du personnel concerné au cours de la phase de réduction progressive des effectifs, conformément à l'instruction administrative [ST/AI/2023/1](#) (voir par. 28 ci-dessous) ; b) la création d'un groupe Personnel-Administration pour veiller à ce que des mesures efficaces soient prises rapidement en ce qui concerne la cessation de service ; c) l'inventaire physique et l'enregistrement du matériel et des actifs et des taux d'utilisation connexes ; d) la volonté de faire figurer la gestion des actifs parmi les tâches principales des hauts responsables et la cession des actifs parmi leurs activités de base au cours de la phase de soutien logistique stabilisé ; e) la nécessité d'assurer la planification continue des transitions tout au long du cycle de vie d'une mission, sur la base de priorités convenues d'un commun accord. **Le Comité consultatif se félicite que la MINUATS mette à profit les enseignements tirés de l'expérience et attend avec intérêt que davantage d'informations sur la question lui soient communiquées dans les futurs rapports relatifs à la Mission, selon qu'il conviendra.**

II. Montants révisés des ressources demandées et des dépenses prévues

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses ^a	Prévisions de dépenses révisées	Variation
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Militaires et personnel de police	1 900,5	1 483,5	2 035,1	1 723,6	52,2	(1 982,9)
Personnel civil	27 601,4	30 785,2	38 355,3	41 293,0	20 145,6	(18 209,7)
Dépenses opérationnelles	26 817,7	24 380,3	25 737,6	19 183,1	2 183,1	(23 554,5)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	56 319,6	56 649,0	66 128,0	62 199,7	22 380,9	(43 747,1)

^a Pour 2023, le montant des dépenses est donné à titre provisoire ; les chiffres seront ajustés lors de l'établissement des états financiers définitifs.

13. Les ressources demandées pour 2024 pour la MINUATS, dont le montant s'élève à 22 380 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettraient de financer : a) l'indemnité de subsistance (missions) pour les 6 observateurs militaires restants (52 200 dollars) jusqu'à la suppression de leurs fonctions le 29 février 2024 ; b) les traitements et les dépenses communes de personnel (20 145 600 dollars) pour la suppression progressive de 246 emplois civils occupés au 15 janvier 2024, dont 128 soumis à recrutement international (1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 15 P-5, 25 P-4, 24 P-3, 2 P-2, 54 SM et 1 G), 113 soumis à recrutement national (34 AN et 79 AL) et 5 de Volontaire des Nations Unies (4 soumis à recrutement international et 1 à recrutement national), aucun financement n'étant demandé pour les 110 postes vacants ; c) 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-3 et 2 G) au Centre de services régional d'Entebbe ; d) les dépenses opérationnelles (2 183 100 dollars) (voir sect. II.C ci-dessous). **Le Comité consultatif note que le montant révisé des ressources demandées permettrait essentiellement de financer les dépenses afférentes au personnel civil (90 %) et les dépenses opérationnelles (9,6 %).**

14. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur les dépenses prévues pour 2024, qui sont présentées ci-après.

Tableau 2

Dépenses prévues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024

(En milliers de dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

Catégorie	Engagements autorisés (conformément au paragraphe 4 de la section XVII de la résolution 78/253 de l'Assemblée générale)	Dépenses au 31 janvier 2024	Prévisions (1 ^{er} février- 31 décembre 2024)	Total
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires		450,9	46,9	52,7
Police des Nations Unies		699,4	5,8	—
Total partiel		1 150,3	52,7	52,7

<i>Catégorie</i>	<i>Engagements autorisés (conformément au paragraphe 4 de la section XVII de la résolution 78/253 de l'Assemblée générale)</i>	<i>Dépenses au 31 janvier 2024</i>	<i>Prévisions (1^{er} février- 31 décembre 2024)</i>	<i>Total</i>
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	10 866,9	2 283,8	13 748,7	16 032,5
Administrateurs recrutés sur le plan national	803,7	293,4	1 755,4	2 048,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	572,5	225,9	1 401,3	1 627,2
Volontaires des Nations Unies	168,6	–	191,5	191,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	46,9	18,9	241,4	260,3
Total partiel	12 411,7	2 822,0	17 338,3	20 160,2
Dépenses opérationnelles				
Voyages officiels	876,3	227,7	391,0	618,7
Installations et infrastructures	2 629,5	87,9	310,1	398,0
Transports terrestres	516,0	–	49,4	49,4
Communications et informatique	926,5	73,4	306,0	379,4
Santé	607,7	0,1	176,9	177,0
Fournitures, services et matériel divers	2 382,0	9,6	535,9	545,5
Total partiel	7 938,0	398,7	1 769,3	2 168,1
Montant net des crédits nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)	21 500,0	3 273,4	19 107,6	22 381,0

15. Comme on peut le voir dans le tableau 2, l'Assemblée générale, au paragraphe 4 de la section XVII de sa résolution 78/253, a autorisé le Secrétaire général à engager, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2024, des dépenses d'un montant ne dépassant pas 21 500 000 dollars pour la MINUATS. Comme indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 48 du rapport du Secrétaire général, le montant des ressources demandées pour la réduction des effectifs, la transition et la liquidation de la MINUATS remplace l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale dans la résolution susmentionnée. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que l'Assemblée, au paragraphe 2 de sa résolution 78/254 C, avait approuvé l'autorisation d'engagement de dépenses avec mise en recouvrement du montant correspondant, décidant qu'il était ajouté un montant de 21 500 000 dollars, représentant l'autorisation d'engagement de dépenses relative aux missions politiques spéciales qu'elle avait approuvée dans la section XVII de sa résolution 78/253, ce qui donnait un montant total à mettre en recouvrement de 3 465 610 500 dollars. **Le Comité consultatif constate que la différence entre l'autorisation d'engagement de dépenses susmentionnée (21 500 000 dollars) et le montant révisé des ressources demandées (22 380 900 dollars) n'est que de 880 900 dollars.**

Engagements non réglés

16. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2023, le solde des engagements non réglés s'élevait à 5,8 millions de dollars, dont 4,1 millions de dollars au titre de l'indemnisation due à des membres du personnel pour perte d'effets personnels et 426 600 dollars au titre des ressources procurées aux membres du personnel qui souhaitaient accepter un licenciement amiable avant le 31 décembre 2023. En outre, un montant estimé à 300 000 dollars

était attendu au titre de la fourniture de services relatifs aux technologies de l'information et des communications, les prestataires n'ayant pas encore envoyé les factures correspondantes. **Le Comité consultatif compte que les engagements non réglés de la MINUATS le seront dans les meilleurs délais et au plus tard le 31 décembre 2024.**

A. Militaires et personnel de police

17. Le montant révisé des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour financer le déploiement de six observateurs militaires jusqu'au 29 février 2024 s'élève à 52 200 dollars, soit une diminution de 1 982 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 (2 035 100 dollars) (A/78/6 (Sect. 3)/Add.8, tableau 2). Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les estimations concernant les observateurs militaires et les membres de la police des Nations Unies sont calculées sur la base des effectifs réels au 15 janvier 2024, sachant que leur suppression est prévue au 29 février 2024. Aucun crédit n'a été demandé pour les membres de la police des Nations Unies, tous les agents déployés ayant été rapatriés.

B. Personnel civil

Tableau 3
Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international										Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	SM	G ^a	Total partiel	AN	AL	Total partiel	recrutés sur le plan international	recrutés sur le plan national		Total partiel
Effectif approuvé pour 2023	1	1 ^b	2	5	21	40	37	2	68	1	178	57	109	166	7	5	12	356
Suppression proposée le 29 février 2024	(1)	–	(2)	(4)	(19)	(33)	(34)	(2)	(41)	(1)	(137)	(53)	(89)	(142)	(7)	(5)	(12)	(291)
Suppression proposée le 31 mai 2024	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(15)	–	(17)	(1)	(12)	(13)	–	–	–	(30)
Suppression proposée le 31 août 2024	–	–	–	(1)	(2)	(5)	(3)	–	(12)	–	(23)	(3)	(8)	(11)	–	–	–	(34)
Suppression proposée le 31 décembre 2024	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^b Les dépenses afférentes à ce poste sont prises en charge à parts égales par la Mission et le Bureau de la coordination des activités de développement.

18. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs pour 2024 sont décrits en détail au paragraphe 44 du rapport du Secrétaire général et résumés ci-après :

a) Suppression, à compter du 29 février 2024, de 291 emplois (1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 19 P-5, 33 P-4, 34 P-3, 2 P-2, 41 SM, 1 G, 53 AN, 89 AL et 12 VNU), dont 181 étaient pourvus et 110 étaient vacants au 15 janvier 2024. La MINUATS congédiera tout le personnel civil de la composante opérationnelle et procédera au rapatriement de l'ensemble du personnel en tenue d'ici au 29 février 2024 ;

b) Maintien d'une équipe de liquidation¹ pour les 65 emplois restants, qui seraient progressivement supprimés, comme suit :

i) Jusqu'au 31 mai 2024 : maintien de 30 emplois (1 SSG, 1 P-4, 15 SM, 1 AN, 12 AL). La Chef de l'entité sera épaulée par une équipe de liquidation à Port-Soudan composée de 1 assistant(e) spécial(e) pour les affaires politiques (P-4), 1 assistant(e) administratif(ive) (agent(e) du Service mobile) et 12 agents de protection rapprochée (agents du Service mobile), tandis que la composante Appui maintiendra également une équipe de 15 personnes pour les transports, le contrôle des mouvements, la gestion du matériel, le génie et de la sécurité à Port-Soudan (2 SM, 1 AN et 12 AL), qui fournira une assistance à la fermeture et la cession du matériel ;

ii) Jusqu'au 31 août 2024 : maintien d'une équipe de 34 personnes (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 12 SM, 3 AN et 8 AL) chargée des fonctions de liquidation sur le terrain ;

iii) Jusqu'au 31 décembre 2024 : maintien d'un poste de soutien (P-4) à la Division des finances des missions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, dont le (la) titulaire serait chargé(e) d'assurer les activités résiduelles relatives à l'établissement des rapports sur la performance financière et l'exécution du budget à l'intention des organes délibérants.

19. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que 18 emplois seraient maintenus à Nairobi et 16 à Port-Soudan jusqu'au 31 août 2024, comme indiqué ci-après.

Tableau 4
Effectifs de l'équipe de liquidation, par site, jusqu'au 31 août 2024

Classe	Port-Soudan	Nairobi	Total jusqu'au 31 août 2024
D-1	–	1 chef de l'appui à la mission	1
P-5	1 chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services	1 chef de la gestion des opérations et des ressources	2
P-4	1 chef du Groupe de l'informatique	1 fonctionnaire d'administration 1 chef de la Section des finances et du budget 1 chef de la Section du contrôle des mouvements 1 juriste	5
P-3	1 médecin	1 agent(e) de coordination de la sécurité 1 spécialiste de la déontologie et de la discipline	3

¹ Un organigramme montrant la composition de l'équipe de liquidation est fourni à l'annexe du rapport du Secrétaire général.

<i>Classe</i>	<i>Port-Soudan</i>	<i>Nairobi</i>	<i>Total jusqu'au 31 août 2024</i>
SM	1 assistant(e) au contrôle des mouvements	1 spécialiste en chef de la gestion du matériel 1 assistant(e) (budget et finances) 1 assistant(e) administratif(ive) 1 spécialiste des télécommunications 1 spécialiste des ressources humaines 1 assistant(e) chargé(e) des ressources humaines 1 assistant(e) (entrepôts) 3 agents de sécurité	11
AL	2 assistants (gestion du matériel) 1 assistant(e) (budget et finances) 1 assistant(e) informaticien(ne) 2 assistants chargés des ressources humaines 1 assistant(e) (gestion des installations) 1 assistant(e) aux achats 1 assistant(e) aux demandes de fourniture de biens et services		9
AN	1 spécialiste des ressources humaines 1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes 1 fonctionnaire du protocole		3
Total jusqu'au 31 août 2024	16	18	34

20. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la Base de soutien logistique des Nations Unies fournirait un appui dans les domaines suivants : gestion du matériel, commandes (traitement des opérations liées aux actifs et au matériel excédentaires), rapprochement des stocks, traitement des dossiers relatifs aux actifs pillés, établissement de rapports sur le transport de matériel, clôture de l'exercice 2024, cession des actifs, et documentation de la cession et établissement des rapports connexes. Concernant l'appui devant être fourni par la Base de soutien logistique pendant la phase de liquidation, le Comité a également été informé que les ressources nécessaires avaient été demandées dans le projet de budget révisé [services de vacataires (56 000 dollars) et affectation pendant trois mois d'un membre du personnel de la Base de soutien logistique à Port-Soudan dans le cadre d'un accord d'affectation provisoire (50 000 dollars)].

21. **Compte tenu de l'appui substantiel qui sera fourni par la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre de services régional d'Entebbe dans le cadre d'accords de niveau de service (voir par. 7 ci-dessus), le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de maintenir une grande équipe de liquidation composée de 18 personnes à Nairobi jusqu'au 31 août 2024, sachant que, dans le même temps, une équipe de 16 personnes établie à Port-Soudan sera chargée de tâches de même nature dans les domaines des ressources humaines, des finances, de l'administration, de l'informatique et des communications, et de la gestion du matériel et des installations. Par conséquent, le Comité compte que les effectifs de l'équipe de liquidation de Nairobi seront réduits et que des informations à jour sur cette question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Dépenses communes de personnel et coûts afférents à la cessation de service

22. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations ventilées sur les ressources demandées pour financer les dépenses communes de personnel, qui sont présentées ci-après.

Tableau 5

Dépenses communes de personnel, y compris les coûts afférents à la cessation de service des membres du personnel civil, par catégorie

(En dollars des États-Unis)

Prestations	Personnel	Administrateurs	Agents	Personnel	Total
	recruté sur le plan international	recrutés sur le plan national		temporaire (autre que pour les réunions)	
Indemnité de licenciement	4 851 717	965 535	715 044	33 414	6 565 710
Prime de rapatriement	1 700 648	–	–	–	1 700 648
Indemnité tenant lieu de préavis	835 917	–	–	–	835 917
Versement en compensation de jours de congé annuel accumulés	1 157 804	373 808	278 398	31 750	1 841 759
Dépenses communes de personnel (à l'exclusion des coûts afférents à la cessation de service)	3 049 731	150 020	142 310	68 300	3 410 361
Total	11 595 817	1 489 363	1 135 752	133 464	14 354 396

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses communes de personnel comprenaient les prestations suivantes :

a) Pour le personnel recruté sur le plan international : indemnité de licenciement, prime de rapatriement, indemnité tenant lieu de préavis et versement en compensation de jours de congé annuel accumulés ;

b) Pour le personnel recruté sur le plan national : indemnité de licenciement et versement en compensation de jours de congé annuel accumulés.

24. **Le Comité consultatif constate que les dépenses communes de personnel toutes catégories confondues s'élèvent à 14 354 396 dollars, soit 64 % du montant total révisé des ressources demandées, qui s'élève à 22 380 900 dollars. Il compte que tout sera fait pour réaliser des économies, notamment en veillant à ce que la cessation de service de membres du personnel survienne avant les dates actuellement envisagées (31 mai et 31 août 2024).**

C. Dépenses opérationnelles

Tableau 6

Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

N ^o	Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	
		Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses ^a	Prévisions de dépenses	Variation
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)
1.	Experts	–	–	–	–	–	–
2.	Consultants et services de consultants	88.8	155.0	210.9	53.5	–	(210.9)

N°	Catégorie de dépenses	2022		2023		2024	
		Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses ^a	Prévisions de dépenses	Variation
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
3.	Voyages officiels	624.6	633.9	876.3	1 783.5	619.4	(256.9)
4.	Installations et infrastructures	3 750.6	3 542.8	3 279.5	3 132.9	398.0	(2 881.5)
5.	Transports terrestres	495.3	1 971.2	1 327.2	277.5	49.4	(1 277.8)
6.	Opérations aériennes	12 476.8	9 147.7	10 320.0	5 412.6	–	(10 320.0)
7.	Opérations maritimes ou fluviales	–	11.9	–	–	–	–
8.	Communications et informatique	3 246.9	3 561.4	3 168.2	1 072.5	379.3	(2 788.9)
9.	Santé	554.9	127.8	868.1	78.1	177.0	(691.1)
10.	Matériel spécial	–	–	–	–	–	–
11.	Fournitures, services et matériel divers	5 579.8	5 228.5	5 687.4	7 372.4	560.0	(5 127.4)
12.	Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–
	Total	26 817.7	24 368.3	25 737.6	19 183.1	2 183.1	(23 554.5)

^a Pour 2023, le montant des dépenses est donné à titre provisoire ; les chiffres seront ajustés lors de l'établissement des états financiers définitifs.

25. Le montant révisé des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2024 s'élève à 2 183 100 dollars, soit une diminution de 23 554 500 (90,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2023 (25 737 600 dollars).

26. **Le Comité consultatif considère qu'après le déclenchement du conflit armé le 15 avril 2023, les opérations de la MINUATS ont cessé et que la Mission n'a plus été en mesure de s'acquitter de son mandat. Il estime également qu'à l'heure actuelle, la plupart des zones d'opérations au Soudan sont inaccessibles, de sorte que la Mission ne peut y mener d'activités ni inventorier ou récupérer les actifs qui n'auraient pas été pillés ou détruits. Il n'est donc pas convaincu que la totalité des ressources demandées soit nécessaire durant les derniers mois de présence de la MINUATS, en particulier au titre des voyages officiels (619 400 dollars), des installations et infrastructures (398 000 dollars), de l'informatique et des communications (379 300 dollars), et des fournitures, services et matériel divers (560 000 dollars). Il estime ainsi que des gains d'efficacité supplémentaires sont possibles sur le plan opérationnel et recommande de réduire de 10 % (218 300 dollars) les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles.**

Opérations de déminage

27. Un montant de 138 800 dollars est demandé au titre des fournitures et services divers en vue d'appuyer les services de détection des mines pendant la phase de transition jusqu'au 29 février 2024. Aucun crédit n'est demandé pour le financement de la lutte antimines après cette date. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions révisées comprenaient des ressources destinées à financer pour deux mois, jusqu'au 29 février 2024, les activités de six spécialistes de la lutte antimines (1 recruté(e) sur le plan international et 5 sur le plan national) engagés par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et travaillant sous la supervision du (de la) Chef du Programme de lutte antimines (P-4). À compter du 1^{er} mars 2024, le personnel et les activités connexes seraient financés à l'aide de contributions volontaires par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines. Le Comité a été informé que, pour donner suite à la

résolution [2715 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil avait demandé à la MINUATS de commencer le processus de transfert de ses tâches, à chaque fois que la situation s'y prêtait et dans la mesure du possible, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, avec pour objectif l'achèvement du processus au 29 février 2024, l'autorité nationale de lutte antimines du Soudan avait demandé à la Mission de faciliter la poursuite de l'appui fourni en matière de lutte antimines.

III. Questions diverses

Services d'aide à l'emploi pour les membres du personnel de la Mission recrutés sur le plan national ou international

28. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un mémorandum avait été transmis conjointement à tous les chefs d'entité par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel afin de défendre les intérêts des membres du personnel de la MINUATS et de faire en sorte qu'ils fassent l'objet d'une attention prioritaire. En outre, la Chef d'entité s'est entretenue avec l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan pour veiller à ce que les candidatures des membres du personnel de la Mission recrutés sur le plan national soient dûment prises en considération lorsque des postes seraient vacants. Conformément à l'instruction administrative relative au redimensionnement ou à la restructuration entraînant des licenciements ([ST/AI/2023/1](#)), les membres du personnel, lorsqu'ils postulent à des offres d'emploi publiées sur Inspira, sont placés dans des groupes, se voient accorder un ordre de priorité sur la base de critères prédéfinis et de leur statut contractuel, et doivent être pris en considération à titre prioritaire sous réserve qu'ils répondent à certaines exigences minimales. **Le Comité compte que la MINUATS continuera de s'employer à aider les membres du personnel recrutés sur le plan national à tous les niveaux à accéder à des possibilités d'emploi, notamment en collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres organismes internationaux présents dans le pays. Il souligne que les dispositions 9.6 e) et 13.1 d) du Règlement du personnel, relatives au maintien en poste des membres du personnel titulaires d'un engagement à titre permanent ou d'un engagement de caractère continu, doivent être respectées.**

IV. Conclusion

29. **Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUATS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sont indiquées à la section III du rapport du Secrétaire général ([A/78/6 \(Sect. 3\)/Add.8](#)).**

30. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Approuve le montant des ressources demandées dans le présent rapport (soit 22 162 600 dollars) pour la réduction des effectifs, la transition et la liquidation de la MINUATS, en lieu et place de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale, avec mise en recouvrement du montant correspondant, au paragraphe 4 de la section XVII de sa résolution [78/253 \(21 500 000 dollars\)](#) (voir aussi la résolution [78/254 C](#), par. 2) ;**

b) **Ouvre un crédit supplémentaire d'un montant de 22 162 600 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2024 ;**

c) **Ouvre un crédit supplémentaire d'un montant de 1 021 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de 2024.**
